

Fiche 10F : Détermination des stratégies et du délai d'évacuation

BÂTIMENTS RELIÉS PAR UNE PASSERELLE

Notes

- Chaque bâtiment doit être isolé du passage piéton par une séparation coupe-feu ayant un degré de résistance au feu d'au moins 45 minutes et ce passage ne doit pas donner directement dans une issue.
- Si un des deux bâtiments est de construction incombustible, le passage doit être incombustible aussi.
- Les portes qui permettent le passage entre le bâtiment et le passage piéton doivent être à deux battants et s'ouvrir dans le sens contraire l'une par rapport à l'autre, celle de droite s'ouvrant dans le sens de la circulation.

LÉGENDE

	Lieu sécuritaire où le chronomètre est arrêté
	Déplacement CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Déplacement NON CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Zone grisée : évacuer et chronométrer
	Zone jaune : évacuer sans chronométrer
	Zone verte : zone sécuritaire (sans obligation d'évacuer, en fonction des autres exigences)

